



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 4 OCTOBRE 2021

Signature d'un partenariat entre la Clinique juridique et 3 institutions du territoire : l'École des avocats de Lyon, le Barreau de Lyon et le Conseil départemental de l'accès au droit

A l'occasion de la [Nuit du droit](#), le 4 octobre, a eu lieu la signature d'une convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'École des avocats Rhône-Alpes, l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon et le Conseil départemental de l'accès au droit. L'objectif est double : insuffler une nouvelle dynamique dans l'accès au droit sur le territoire lyonnais et contribuer à l'information et l'orientation juridique de tous.

La signature de la convention quadripartite a eu lieu en présence des représentants des institutions et établissements impliqués dans le projet : Eric CARPANO, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Hervé de GAUDEMAR, Doyen de la Faculté de droit, Robert GALLETI, Président de l'École des avocats Rhône-Alpes, Serge DEYGAS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Lyon et Michael JANAS, Président du Conseil départemental de l'accès au droit du Rhône.

Cette convention vient consolider le développement de la Clinique juridique et participe d'une mise en commun des efforts et des ressources. Elle permet notamment d'associer les avocats du territoire à l'examen des dossiers confiés aux cliniciens. Ils leur feront bénéficier de leur expérience dans l'analyse des situations mais également de leurs conseils dans le rapport aux patients.

La clinique juridique de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Née de la collaboration de la **Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3** et de l'**École des avocats Rhône-Alpes**, la **Clinique juridique** s'inscrit dans la lignée de l'Ecole pratique de droit ouverte à Lyon en 1913.

Son ambition est de faire de la Faculté de droit un des acteurs de l'accès au droit. La Clinique juridique répond également à la nécessité de donner une dimension pratique à l'enseignement du droit et de parfaire la formation juridique des étudiants et des élèves avocats en les formant par l'étude de cas tirés du monde réel. Elle permet ainsi de mettre en pratique les connaissances académiques dispensées dans les formations universitaires et d'acquérir des savoir-être et savoir-faire professionnel.

La Clinique juridique est « un lieu où le droit est enseigné de manière clinique, à savoir par un contact direct et réflexif de l'étudiant avec le monde réel » (X. AUREY, Président du Réseau des Cliniques Juridiques Francophones).

> [Plus d'informations sur la Clinique juridique](#)